



RSCC SECTION BEBES NAGEURS

2023-2024

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les cours débutent à partir du lundi 18 septembre 2023

RSCC SECTION BEBES NAGEURS
119 RUE DE VERDUN
94500 CHAMPIGNY
Tel + Fax bureau 0149837205
E-mail : rscsectionbbn@gmail.com
Site : www.rscbebesnageurs.fr

RSCC SIEGE
9 avenue la Fontaine
94500 CHAMPIGNY
Tel 0148855993

Le RSCC est un club omnisport qui regroupe 29 sections sportives dont la section bébés nageurs

La mairie met à disposition de la section bébés nageurs le centre nautique Auguste Delaune pour nous permettre d'accueillir un peu plus de 500 enfants âgés de 4 mois et demi environ à 6 ans, ainsi que les enfants porteurs de handicap.

La section est gérée par un bureau composé de parents bénévoles, il est soutenu par d'autres parents bénévoles qui forment le collectif d'animation. Ce collectif aide à l'organisation de la fête de Noël et la fête de fin de saison au mois de juin.

Notre équipe pédagogique est composée de BEESAN, professeurs d'EPS et de BNSSA formés par la fédération des Activités Aquatiques d'Eveil et Loisir.

Elle encadre les deux tranches d'âges accueillies par nos activités

La première de 4 mois et demi à 3 ans, l'enfant va prendre contact avec le milieu aquatique par le biais du triangle enfant-eau-parents, tout ceci axé sur le plaisir.

Il va découvrir de nouvelles sensations avec maman et papa par le contact, l'écoute, le toucher et la vue. Une relation particulière va se créer entre l'enfant et ses parents dans ce milieu naturel. Il va, ensuite, faire son expérience avec l'aide de l'adulte à travers des situations qui vont provoquer des pertes d'équilibre, des immersions et des déplacements, tout en jouant dans un aménagement du milieu avec du matériel adapté.

Il va apprendre à s'immerger et à se déplacer dans ce milieu aquatique avec des moments de calme qui permettront à maman et papa d'avoir quelques câlins !

La seconde tranche d'âge de 3 ans à 6 ans est divisée en trois groupes 3, 4 et 5 ans, a pour objectif l'autonomie complète et un début d'apprentissage technique. Pour y parvenir, les éducateurs agissent avec la complicité des parents qui sont des partenaires actifs. Tout le monde évoluera en moyenne et grande profondeur sur des parcours ou des ateliers.

Les enfants en groupe, sous l'animation de l'équipe pédagogique, vont découvrir de nouvelles sensations par l'aventure de jeux plus structurés et de plus en plus difficiles, toujours avec maman et papa.

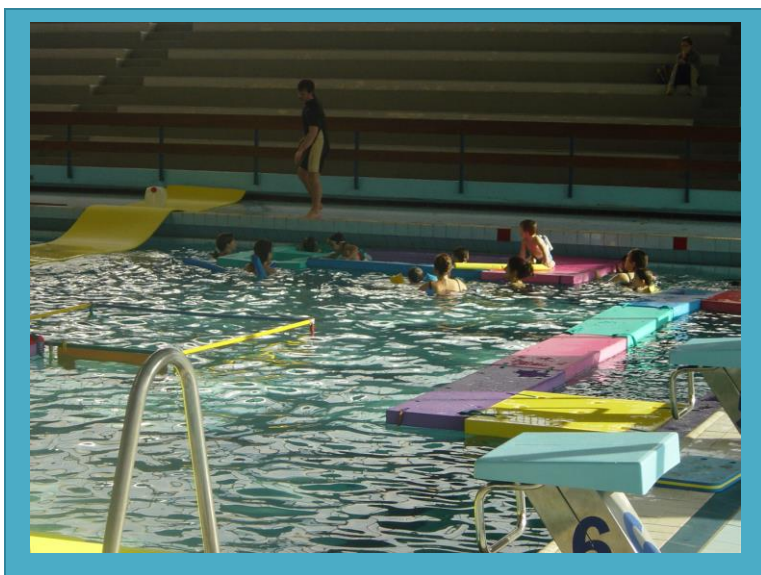
La première étape : familiarisation complète et recherche d'autonomie.

Deuxième étape : l'autonomie (se déplacer, sauter, explorer les fonds....). On observera pour chacun d'entre eux une motricité aquatique personnelle qui aura des qualités d'efficacité, d'économie, d'harmonie ; ce qui permettra à l'enfant d'agir longtemps et sans fatigue puisque le geste choisi sera adapté à son corps.

Troisième étape : entre 5 et 6 ans, apprendre les différents types de déplacement, finir l'autonomie de l'enfant (savoir se mouvoir sans matériel et sans l'adulte) et pour certains enfants, suivant leurs capacités, commencer l'apprentissage technique.

Une équipe d'animateurs sera présente au cours des séances afin de vous aider à vivre l'activité le plus sereinement possible et de permettre à votre enfant de s'épanouir. Celle-ci vous expliquera le projet pédagogique à travers des supports (jeux, immersion, matériel...) adaptés à votre enfant. Parents, vous êtes les partenaires actifs dans la réussite de l'activité.

Venez nombreux, participer à notre activité familiale où vous découvrirez une relation privilégiée avec votre enfant dans l'eau.



HORAIRES DES COURS : UN CRENEAU PAR SEMAINE

1 : Enfants de 4 mois et demi à 3 ans

LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
11H30-12H00	11H30-12H00	8H45-9H15
12H00-12H30	12H00-12H30	9H15-9H45
		9H45-10H15
		COUPURE
		10H45-11H15
		11H15-11H45
		COUPURE
		12H15-12H45
		12H45-13H15
		13H15-13H45

**Les cours débuteront
le lundi 16 septembre
2023**

2 : Enfants de 3 ans à 5 ans

MERCREDI :	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	11h30-12h00	12h00 - 12h35	12h35 - 13h15

SAMEDI :	3 ans :	4 ans :	5 ans :
	12h00-12h40	12h40 - 13h20	13h20 - 14h00

Pour le samedi : les 2 premières séances seront consacrées à des tests aux horaires ci-dessus. Les groupes et les horaires définitifs seront communiqués par les moniteurs à l'issue de ces tests.

Les cours se poursuivent pendant les petites vacances sauf période de Noël où depuis 3 ans la municipalité a lancé un plan de rénovation (fermeture entre 3 à 4 semaines), jours fériés et fermetures de la piscine pour raisons techniques.

Les informations vous seront communiquées sur le site de la section ou par affichage en temps voulu.

COTISATION

	Adhésion Par enfant	Licence Par enfant	Adhésion RSCC	Total	Total famille
Famille campinoise					
Famille 1 enfant campinois	161 €	20 €	5 €	186 €	186 €
Famille 2 enfants campinois (par enfant)	118 €	20 €	5 €	143 €	286 €
3 ^{ème} enfant campinois	58 €	20 €	5 €	83 €	369 €
Famille non - campinoise					
Famille 1 enfant non-campinois	161 €	20 €	15 €	196 €	196 €
Famille 2 enfants non-campinois (par enfant)	118 €	20 €	15 €	153 €	306 €
3 ^{ème} enfant non-campinois	58 €	20 €	15 €	93 €	399 €

Règlement : par chèque libellé à l'ordre du RSCC section bébés nageurs, en espèces ou chèques vacances-coupons sports libellés au nom et adresse du bénéficiaire (obligatoire). Pas de carte de paiement

Il vous est rappelé qu'aucune cotisation ne sera remboursée, pour cause d'absences, de fermetures exceptionnelles ou toutes autres raisons en cours d'année.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Feuille d'adhésion, justificatif de domicile, certificat médical de l'enfant,
une photo d'identité par adulte et paiement de la cotisation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

VOTRE ENFANT EST DÉJÀ ADHÉRENT DE LA SECTION

COMMENT EFFECTUER SON INSCRIPTION

POUR LA SAISON 2023-2024 ?

Les réinscriptions seront bien sûr prioritaires sur de nouvelles inscriptions.

Pour la remise des dossiers de réinscription, les dates à retenir sont les samedis 17 juin et 24 juin de 11h00 à 13h30. Il y aura ensuite le forum des associations le 9 septembre de 10h à 16h.

Pour que vos dossiers soient complets n'oubliez pas d'anticiper vos demandes de certificats médicaux !

Nous suivons les directives gouvernementales pour les certificats médicaux.

Pour les enfants âgés de 2 ans et plus, les parents devront remplir l'attestation de santé sur l'honneur à la place du certificat médical pour les renouvellements d'inscription.

Pour les bébés de moins de 2 ans le certificat médical est obligatoire pour avoir un dossier complet.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION A LA SECTION

COMMENT EFFECTUER SON INSCRIPTION

POUR LA SAISON 2022-2023 ?

Une fois les réinscriptions faites nous ouvrirons aux nouveaux adhérents les places disponibles avec le dossier complet comme indiqué. A partir du 9 septembre 2023 de 10h à 16h. Et les samedis 16 et 23 septembre de 10h à 13h30.